



## Equiper son logement d'appareils économes en énergie

Dans ce numéro



### Info Energie...

- Remise du 1000<sup>e</sup> "chèque énergie" en Rhône-Alpes
- Le Grand Lyon mesure son CO<sub>2</sub>
- Cadastre des émissions de CO<sub>2</sub> et bilan énergétique



### du côté de l'ALE...

- Le référentiel nouveau est arrivé
- 19 communes du Grand Lyon volontaires pour la mise en place d'une politique énergie-climat communale
- Les bons plans pour consommer mieux

## >> Remise du 1000<sup>e</sup> "chèque énergie" en Rhône-Alpes

Le 28 novembre dernier, M. Paul Juillard, habitant de la commune de Feyzin (69) a reçu des mains de Jean-Jack Queyranne, Président du Conseil Régional Rhône-Alpes, le 1000<sup>e</sup> "chèque énergie", d'une valeur de 300 €, pour son installation d'eau chaude solaire.

1000 chèques ont donc été distribués depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2009 : un vrai succès. Ce coup de pouce de la Région pour tous les propriétaires occupants, bailleurs ou accédants à la propriété, peut s'élever jusqu'à 1000 € dans le cas d'une chaudière automatique au bois granulés ou plaquettes !



Messieurs Juillard, Queyranne, Jeune et Busuttill

M. Juillard en a d'ailleurs profité pour remercier M. Queyranne pour "cette belle initiative" qui lui a permis "de mettre du beurre dans ses épinards", ainsi que M. Alain Jeune, Président du réseau IERA, grâce auquel il a pu bénéficier de précieux conseils.

En effet, M. Juillard a rencontré au préalable les conseillers de l'ALE, son Espace Info Energie, avant de s'engager dans son projet.

Il en est de même pour M. Busuttill, habitant de l'agglomération lyonnaise, qui était présent en tant que lauréat du projet "100 Maisons Basse Énergie en Rhône-Alpes", mené entre 2006 et 2009, et grâce auquel il a reçu le soutien financier de la Région et l'appui technique de l'ALE qui pilotait le programme, accompagné par les techniciens du réseau IERA, et qui a permis l'aboutissement de 99 projets.

## >> Le Grand Lyon mesure son CO<sub>2</sub>

Chaque année, les services du Grand Lyon émettent de part leurs activités, près de 600 000 tonnes de CO<sub>2</sub>.

A l'heure du sommet mondial sur le climat de Copenhague, la Communauté Urbaine de Lyon vient d'achever son tout premier "bilan carbone".

Représentant 57 communes et 9 arrondissements, le Grand Lyon s'est lancé en début d'année dans le calcul de ses propres émissions de dioxyde de carbone, des fumées des incinérateurs jusqu'à la commande de rames de papier en passant par le carburant consommé par les camions de ramassage des ordures ménagères.

Ce travail, comme le précise Bruno Charles, Vice-président du Grand Lyon en charge du Développement Durable, permet entre autres de montrer l'exemple aux citoyens.

Avec une hausse des rejets de CO<sub>2</sub> de 7,5% depuis 2007, la grande majorité des émissions provient des 2 incinérateurs d'ordures ménagères, du chauffage urbain, et des stations d'épurations. Les déplacements domicile-travail des 5000 agents qu'emploie la collectivité ne représente que 2% des émissions.



Chaufferie au bois à Vénissieux

Hormis un travail à mener auprès et avec les habitants sur la quantité de déchets et leur tri sélectif, Bruno Charles indique qu'il faut davantage miser sur les chaufferies au bois dont le bilan carbone est nul. On compte déjà sur l'agglomération lyonnaise 2 grosses chaufferies urbaines sur réseau de chaleur au bois énergie (Vénissieux, Duchère) et on en comptera bientôt une troisième à Vaulx-en-Velin.

Le Grand Lyon, qui s'est engagé dès 2005 à réduire de 20% ses émissions de gaz à effet de serre, souhaite également étendre sa propre production d'énergie solaire, et limiter l'usage de l'automobile chez ses agents.

## >> Cadastre des émissions de CO<sub>2</sub> et bilan énergétique



Le COPARLY (Comité pour le contrôle de la Pollution Atmosphérique dans le Rhône et la région LYonnaise) vient de rendre cette étude financée par le Grand Lyon dans le cadre de la mise en oeuvre de son Plan Climat Territorial.

Elle a tout d'abord concerné les polluants réglementés ayant des effets sur la santé. Le CO<sub>2</sub> a été traité dans un second temps depuis 2006, selon une méthodologie également appliquée aux agglomérations grenobloise et stéphanoise.

Ce travail constitue un état des lieux détaillé des émissions de GES, et permet d'informer les décideurs et l'opinion publique sur les niveaux d'émissions et leurs variations des dernières années, tout en fournissant un outil d'évaluation pérenne, modulable et évolutif, afin d'aider le Grand Lyon dans ses choix stratégiques contre le réchauffement climatique.

Comme suite à cette étude, les pistes de réflexion à étudier peuvent être les suivantes :

- Priorité à la rénovation des bâtiments anciens dans le logement résidentiel et le tertiaire
- Favoriser les transports en commun et les modes doux pour les déplacements de personnes.
- Travailler avec les partenaires industriels et économiques du territoire lyonnais pour développer les technologies performantes et moins polluantes.
- Intégrer dans chaque nouveau projet d'aménagement urbain ou d'infrastructure, l'estimation potentielle des émissions en matière de gaz à effet de serre ou de besoin énergétique.

>> télécharger l'étude sur : [www.atmo-rhonealpes.org](http://www.atmo-rhonealpes.org)

## EDITORIAL

## L'ALE EN BREF

L'Agence Locale de l'Energie a été créée à l'initiative du Grand Lyon afin d'offrir aux acteurs de l'agglomération un outil technique sur les thèmes de l'énergie et de l'environnement.

Elle aide les collectivités, les promoteurs, les bailleurs, les entreprises, les copropriétés, les professionnels du bâtiment et les particuliers à mieux intégrer la problématique environnementale dans la réalisation de leurs projets et de leurs missions.

L'ALE se tient au plus près des porteurs de projets en assurant une assistance technique et une veille technologique et réglementaire afin de les aider à concrétiser leurs idées et orientations initiales.

ESPACE **INFO ENERGIE** de l'agglomération, l'ALE conseille objectivement et gratuitement les habitants du Grand Lyon sur les questions liées à la maîtrise de l'énergie dans leur quotidien.

Centre de Ressources et de Documentation spécialisé sur l'Energie et la Qualité Environnementale des Bâtiments, l'ALE met à disposition de tous les publics une documentation diverse et variée autour des thèmes de l'Energie.

## ALE - Infos

ALE - Infos, la lettre d'information de l'ALE

**Directeur de la publication** : Samir Boukhalfa  
**Rédacteur** : Stéphane Rouvier  
**Rédactrice technique** : Aude Lenoir  
**Secrétaire de rédaction** : Véronique Besnard

**Conception / mise en page** : Stéphane Rouvier

**Impression** : Imprimerie IMAV  
 Label "Imprim'Vert"  
 (papier 100% recyclé - encres végétales - recyclage des déchets - sans métaux lourds)



**ISSN** : 1773-0339  
**Crédits photos** : ALE

**Pour nous contacter** :

ALE - 8, rue Béranger - 69006 Lyon  
 Tel : 04 37 48 22 42 - Fax : 04 37 48 04 57  
 mail : [info@ale-lyon.org](mailto:info@ale-lyon.org)  
 Site internet : [www.ale-lyon.org](http://www.ale-lyon.org)

**Samir BOUKHALFA**  
 Directeur de l'ALE  
 de l'agglomération Lyonnaise



*Nous sommes en 2009 et la "fée électricité" a définitivement envahi notre maison. Il n'y a pas un acte que nous ne puissions effectuer sans le concours de son énergie. Conséquence, elle fait fondre notre portemonnaie, comme la calotte des pôles, chaque jour un peu plus que la veille.*

*Les experts sont unanimes : dans les années à venir, les consommations d'électricité liées aux appareils domestiques seront le premier poste de consommation du résidentiel, loin devant le chauffage et l'eau chaude sanitaire.*

*Et pourtant, depuis 1995, l'étiquette énergie trace la voie : pour voir la vie en vert, il faut du "A" à la maison. Mais réussit-elle à se faire entendre ?*

*A l'occasion de ce 28<sup>e</sup> numéro, l'ALE donne de la voix, et apporte un éclairage tant aux particuliers qu'aux professionnels pour surfer sur la vague verte de l'électrodomestique.*

*Saviez-vous qu'il est possible de trouver un appareil de froid de classe "A++" ?*

*Saviez-vous que votre "Box" Internet représente la moitié de la consommation de votre réfrigérateur ?*

*Fort heureusement, l'Europe fait évoluer la législation pour contraindre les fabricants et les constructeurs. Côté ALE, nous nous engageons en outre auprès des enseignes de la distribution électroménagère à travers un programme européen pour mieux informer et mieux former les équipes de vente.*

*Dans ce contexte de "verdissement" des actes d'achat des consommateurs, il nous semble utile que la force commerciale offre un vrai conseil avec une touche "environnementale" précise et complète.*

*Enfin, naturellement, l'ensemble des conseils que nous vous apportons dans cette lettre d'information, n'occulte en rien notre leitmotiv premier : pour réduire votre consommation d'électricité, vous pouvez acheter performant, ou tout simplement utiliser avec modération ces équipements... Car l'énergie la moins chère, et la moins polluante, restera toujours celle que l'on ne consomme pas !*





>> **Muriel DUPRET**

ENERTECH, bureau d'études spécialisé dans la maîtrise de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables

- **A la lumière des récentes campagnes de mesures menées par le cabinet ENERTECH, quelles sont les tendances majeures d'évolution de consommation électrodomestique des Français ces dernières années ?**

Les dernières campagnes de mesures ont permis de comprendre les modifications très profondes qui se sont produites dans les logements français depuis dix ans, plus particulièrement dans le domaine des techniques de l'information et de la communication (audiovisuel et informatique domestiques). On relève deux mouvements majeurs :



- la transformation profonde du secteur audio-visuel avec l'arrivée de nouvelles technologies, mais sans qu'il y ait véritablement de nouveautés dans le service rendu.

Ce changement a conduit à une augmentation de 78% de sa consommation en dix ans.

- l'entrée de la bureautique domestique qui constitue, elle, une véritable rupture avec l'arrivée de services nouveaux et bien sûr des technologies qui les accompagnent. Cela représente une augmentation d'environ 400 kWh par an de la consommation d'un foyer.

En parallèle, la technologie des appareils de froid et de lavage a fait d'importants progrès au cours des dix dernières années. On note d'ailleurs que ce sont les premiers appareils qui ont été tou-

chés par l'étiquette énergie. Ainsi la consommation du poste froid des ménages a baissé de 40 % depuis 1995 et celle des lave-linge de 28% sur la même période. Cette amélioration aurait même pu être beaucoup plus importante si on n'observait pas une forte augmentation du volume de tous les appareils. Il s'agit de l'"effet rebond" : les usagers réinvestissent leur gain dans plus de services, ce qui génère une consommation supplémentaire et donc une réduction des économies d'énergie.

Ce qui a été gagné sur ces derniers équipements correspond environ à ce qu'on a "perdu" sur l'audiovisuel et l'informatique. Le bilan est donc nul !

- **De nouveaux usages ont fait leur apparition ; ils répondent au développement de nouveaux modes de vie : comment les concilier avec de nécessaires efforts en matière de sobriété énergétique ? Ecoconception des appareils ? Législation renforcée ?**

L'exemple des appareils de froid et de lavage montre l'intérêt incontesté du rôle régulateur de la Commission Européenne. De nouvelles réglementations européennes vont d'ailleurs entrer en vigueur dans les années à venir. Elles viseront notamment les téléviseurs et les ordinateurs. C'est une très bonne chose, mais l'expérience montre que cela risque de ne pas être suffisant.

Il est urgent que les industriels prennent conscience de cet "effet rebond" et stoppent le développement de produits inutiles très gourmands en énergie. Dans le même temps les Pouvoirs Publics doivent impérativement sensibiliser le grand public à la sobriété énergétique en menant un combat sans relâche contre le gaspillage.

>> contact : [www.enertech.fr](http://www.enertech.fr)

>> **Olivier SIDLER**



Ingénieur thermicien directeur d'ENERTECH, spécialiste européen de la mesure énergétique et des bâtiments à très basse consommation.

1. **Quels sont les enjeux de l'électrodomestique dans le bilan énergétique d'un ménage ?**

*La consommation électrodomestique d'un logement moyen est d'environ 3000 kWh/an, ce qui fait 9600 kWh d'énergie primaire, soit plus de 110 kWh/m<sup>2</sup>/an, à comparer avec les 200 kWh/m<sup>2</sup>/an de chauffage consommés en moyenne dans le parc de logements. Mais dans les logements récents c'est une consommation supérieure à celle du chauffage, de l'ordre de trois fois plus pour un logement BBC, et de l'ordre de cinq à six fois plus pour un logement de type Passivhaus.*

*A l'évidence c'est le plus gros poste de consommation des bâtiments de demain et il est urgent d'agir.*

2. **Vous avez une expertise unique en matière de campagnes de mesures ; qu'en est-il exactement ?**

*Nous avons commencé à faire des campagnes de mesures dès 1994, d'abord dans le secteur résidentiel, puis dans l'ensemble du secteur tertiaire. Selon l'université de Berkeley en Californie avec qui nous avons des contacts, nous disposons aujourd'hui des plus grosses bases de données du monde en matière de mesure des consommations d'énergie. Nous avons conduit récemment la plus grande campagne de mesure du monde en Suède où nous avons suivi 400 logements pendant trois ans et demi.*

*Nous disposons de près de 10 000 mesureurs. Nous avons actuellement en cours simultanément une trentaine de campagnes de mesures. Ces campagnes nous ont permis de beaucoup apprendre sur la manière dont fonctionnaient réellement les usages, les systèmes et les bâtiments.*

3. **Quelle est la tendance technique et réglementaire sur ce segment de consommation énergétique ?**

*On assiste au meilleur comme au pire : les appareils de froid, l'éclairage et les lave-linge ont fait des progrès intéressants depuis 10 ans. Mais le secteur de la bureautique domestique (400 kWh/an) et celui de l'audiovisuel (555 kWh/an) ont complètement détruit les économies faites par le froid et l'éclairage. Il est acquis que sans réglementation il ne se fera rien. Heureusement, la Commission Européenne a adopté depuis une année de très nombreuses directives qui vont contraindre les fabricants à faire des appareils performants. Il était temps.*

**Question de bon sens...**

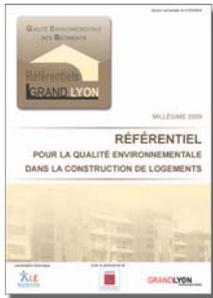
Choisir ses appareils électroménagers de classe énergétique A ou A+ c'est une chose, mais encore faut-il les utiliser judicieusement ! Ne faites fonctionner votre lave-vaisselle qu'une fois plein, utilisez la fonction économique et le programme à basse température (30 ou 40°C) de votre lave-linge : vous consommerez moins d'énergie et allongerez la durée de vie de vos vêtements ! Eloignez votre réfrigérateur des sources de chaleur et ne mettez pas d'aliments encore chauds. Faites chauffer votre eau de cuisson dans une casserole avec couvercle, elle arrivera plus vite à ébullition... Ou encore, relayez vos équipements hi-fi et vidéo à des prises multiples, et éteignez-les tous après usage plutôt que de les laisser veiller !

Ces petits gestes ne soulageront pas uniquement la planète, mais aussi votre portefeuille...



# DU CÔTÉ DE L'ALE

## >> Le référentiel nouveau est arrivé



Dans le cadre de ses conventions avec Le Grand Lyon et l'ADEME, l'Agence Locale de l'Energie a fortement contribué à l'élaboration des trois référentiels suivants : Habitat durable 2004, Habitat durable 2006 et Bureaux neufs 2006.

**Afin de toujours maintenir une longueur d'avance sur les réglementations en vigueur, le "nouveau millésime 2009" du référentiel pour la qualité environnementale dans la construction de logements neufs est disponible depuis fin novembre 2009. ([www.ale-lyon.org](http://www.ale-lyon.org) rubrique "nos références")**

Les référentiels sont systématiquement joints aux consultations lancées par le Grand Lyon sur ses Z.A.C. et terrains communautaires, et depuis peu sur toutes les opérations de logements sociaux. Ils définissent des exigences de performances environnementales que les projets de construction neuve doivent satisfaire et contenir.

Le principal objectif de ces référentiels est d'amener l'ensemble des acteurs de la construction intervenant sur la communauté d'agglomération (maîtres d'ouvrages, concepteurs, entreprises) à mettre en œuvre dès la conception de chaque opération les mesures nécessaires pour répondre aux principaux enjeux suivants :

- limiter les émissions de gaz à effet de serre
- diminuer les consommations d'énergie et d'eau
- recourir aux énergies renouvelables
- assurer une gestion économe des bâtiments dans la durée, et leur donner une valeur d'usage accrue

>> [contact ALE](#) : Christelle Juliard

Documents disponibles dans notre centre de ressources et documentation :

### >> Lire...

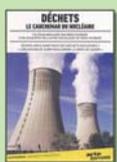


>> **Concevoir des bâtiments bioclimatiques - Fondements & méthodes**  
Pierre Fernandez et Pierre Lavigne  
Le Moniteur - 2009

### >> Regarder...



>> **Les temps changent**  
un film de Marion Milne  
France 2 éditions - 2009  
*Fiction : en 2075, les prédictions climatiques du début du siècle se sont avérées exactes et le réchauffement de la planète a d'importantes conséquences sur nos descendants.*



>> **Déchets : les dangers du nucléaire**  
un film de Eric Guéret  
arte éditions - 2009  
*Enquête internationale, politique et scientifique sur l'un des grands tabous de notre société.*

## >> Les bons plans pour consommer mieux

Dans le cadre d'une mission confiée par l'ADEME au réseau IERA, l'ALE pilote une expérimentation sur les émissions de gaz à effet de serre des particuliers au travers leurs modes de consommation et leurs habitudes d'achat.

Afin que celles et ceux qui souhaitent mettre un peu de "vert" dans leur caddie, l'ALE diffusera début 2010, une liste non-exhaustive d'éco-gestes et de bonnes adresses pour se procurer en région lyonnaise des services et des produits conçus dans une démarche durable et solidaire.

Va falloir que je m'habitue à ces nouvelles toitures !!



En attendant, à l'heure des cadeaux de Noël et des repas de fêtes de fin d'année, pensez aux achats de produits locaux et de saison !

>> [contact ALE](#) : Yvan Bidalot

## >> 19 communes du Grand Lyon volontaires pour la mise en place d'une politique énergie-climat communale.

Le groupe pilote que l'ALE devait initialement constituer dans le cadre de l'expérimentation "mallette Plan Climat", était fixé à un maximum de 10 communes. Comme suite au succès de la démarche et à l'intérêt affirmé des villes de l'agglomération pour cet enjeu prioritaire, il a été élargi à 19 communes, avec la mise en place d'un second groupe pilote qui sera composé des communes inférieures à 9000 habitants et qui fonctionnera de manière plus légère, pour tenir compte de leurs spécificités.

Voici la liste des communes engagées dans cette démarche et le dispositif dont elles bénéficieront :



### >> Lyon

- Accompagnement individualisé de la mise en place d'une politique Energie-Climat (mallette plan climat communal).
- Appui renforcé à l'état des lieux et à la préparation du plan d'action, forum DD et formations.
- Groupe d'échange d'information et de capitalisation d'expérience.

>> **Bron, Corbas, Chassieu, Décines, Feyzin, Meyzieu, Rillieux-la-Pape, Saint-Fons, Saint-Priest, Vaulx-en-Velin, Vénissieux, Villeurbanne**

- Dans le cadre du programme européen Beam 21 : formation gratuite de 50 h avec travail individuel à distance, tutorat et 5 séminaires.
- Accompagnement individualisé de la mise en place d'une politique Energie-Climat (mallette plan climat communal).
- Groupe d'échange d'information et de capitalisation d'expérience.

>> **Collonges-au-Mont d'Or, Charly, Couzon-au-Mont d'Or, Genay, La Mulatière, Saint-Germain-au-Mont d'Or**

- Accompagnement collectif de la mise en place d'actions Energie-Climat.
- Conseil en matière de formation.
- Groupe d'échange d'information et de capitalisation d'expérience

>> [contact ALE](#) : Sylvain Godinot

avec le soutien de :



>> Promouvoir la vente d'appareils électroménagers performants par la formation des enseignes de la distribution.

>> **Aude LENOIR**

Chargée de mission Energie-Climat  
ALE de l'agglomération lyonnaise

L'évolution prochaine de la législation européenne sur l'efficacité énergétique des appareils électrodomestiques va conduire, en 2010, à un renforcement du système d'étiquette énergie.

Cette annonce suit une tendance émergente : le verdissement des actes d'achat et les fortes attentes des familles sur la performance des appareils. La lecture et l'analyse des ventes dans ce domaine est frappante : cette sensibilité constitue un levier d'achat qui rejoint de plus en plus la question du prix, qui évolue en "coût ou impact global" de l'appareil sur sa durée de vie.

Les grandes marques d'appareils répondent à cette tendance et font évoluer leur gamme par le biais de démarche d'écoconception.

Le secteur de la distribution électroménagère est un acteur clé du circuit d'équipement des ménages, un levier déterminant dans l'acte d'achat des familles. Il est fondamental de les encourager à surfer sur ce nouveau marché "vert", et de développer un argumentaire de vente solide, intégrant les nouvelles contraintes législatives.



Dans le cadre du programme Promotion 3e (cf. p 5), l'ALE propose aux enseignes du Grand Lyon de renforcer les compétences de leurs équipes de vente dans ce domaine. Des séquences de formations gratuites et modulaires seront organisées dès mars 2010 autour de 3 thèmes : **Pourquoi promouvoir les appareils les plus efficaces ? Comment mieux vendre l'électroménager performant ? Quelle est l'offre et Comment évolue-t-elle ?**

Une convention de partenariat fixera les modalités de travail et les engagements de l'ALE et de l'entreprise signataire. Elle cadrera les objectifs de cette action commune et les termes d'évaluation des compétences travaillées. Elle conduira à la labellisation de l'enseigne et des vendeurs formés, et à leur promotion locale.

La plaquette de la formation est en ligne sur : [www.ale-lyon.org](http://www.ale-lyon.org) rubrique "nos références" - "programmes européens"

>> contact : [aude.lenoir@ale-lyon.org](mailto:aude.lenoir@ale-lyon.org)

>> Le projet "ENergivIE" : EDF et la Fédération Envie s'engagent à lutter contre la précarité énergétique par la vente d'électroménagers d'occasion performants

>> **Laetitia CLÉMENT**

Fédération ENVIE

La Fédération Envie et EDF ont signé en avril 2009 un partenariat visant à promouvoir les économies d'énergie et d'eau en développant les ventes de produits électroménagers d'occasion.

Le réseau Envie, présent dans toute la France, répare et revend des appareils ménagers d'occasion, garantis et rénovés par des personnes en réinsertion professionnelle. 160 000 personnes, clients



des magasins d'Envie, sont potentiellement concernées chaque année.

Les salariés d'Envie sont progressivement formés aux éco-gestes par EDF lors d'une 1<sup>ère</sup> séquence pédagogique. Le second volet de formation porte sur l'utilisation de "cost-contrôls" : ces appareils permettront aux entreprises du réseau Envie de mesurer et afficher la consommation d'énergie des équipements remis en état par le biais d'une étiquette spécifique conçue dans le cadre d'ENergivIE.

Des outils pédagogiques pour les vendeurs et leurs clients compléteront bientôt ces formations.

>> contact : [www.envie.org](http://www.envie.org)

>> Le positionnement des grandes marques d'électroménager Interview

>> **Elisabeth BARTHARES**

GIFAM

**1. Quelles sont les missions du GIFAM au niveau français et au niveau européen ?**

Le GIFAM est l'organisation fédératrice de l'industrie des appareils ménagers en France. Il participe à l'élaboration des normes qui régissent la profession, suit la réglementation européenne et nationale pour le compte de ses adhérents, établit des statistiques professionnelles, mène des études de marché, communique et fait connaître les innovations et progrès des appareils ménagers auprès des relais d'opinion et des institutionnels.

Le GIFAM est également un acteur majeur au sein du Comité Européen (CECED). Par sa contribution, il participe activement à la défense des intérêts de l'industrie européenne de l'équipement ménager auprès des institutions européennes.

**2. Quelle est votre position quant à l'évolution de la directive européenne et son impact futur sur l'étiquette énergie ? Quels en seront les principaux enjeux pour les grandes marques d'électroménagers ?**

La révision de la directive sur l'étiquette énergie et les mesures d'application sectorielles EUP ont des champs d'application bien distincts, puisque l'une vise la phase d'usage des équipements, alors que les autres ont l'ambition de couvrir les impacts environnementaux liés à toutes les phases de la vie d'un produit. En pratique, pour l'électroménager, la phase d'usage représente celle qui crée le plus d'impacts environnementaux au regard du cycle de vie.

Les enjeux pour les grandes marques ? Des machines de plus en plus sobres en énergie et aussi en eau, de plus en plus silencieuses, et ceci tout en innovant pour la satisfaction des consommateurs : toujours mieux laver, sécher, cuire, conserver les aliments... de beaux défis pour la recherche-développement.

**3. Comment le GIFAM et les fabricants se sont-ils positionnés pour promouvoir l'électroménager performant ?**

Les appareils électroménagers sont utilisés au quotidien par les consommateurs, et ce de manière de plus en plus intensive : les fabricants mobilisent aujourd'hui toutes leurs compétences pour relever le défi de l'électroménager performant. Le GIFAM, qui les soutient pleinement dans cette initiative, est persuadé que la création d'incitations financières pour les appareils les plus performants, au coût souvent plus élevé, est un levier efficace pour lever les freins à l'achat. A notre avis, l'autre véritable enjeu réside dans la formation des vendeurs de la distribution, interlocuteurs clé pour diffuser les bons messages auprès du consommateur.

>> contact : [www.gifam.fr](http://www.gifam.fr)